

**LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :** *Tous les procès-verbaux des réunions de conseil sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la commune et en affichage à la mairie pour la dernière réunion.*

## • Conseil du 30 janvier 2015

### Protection voûte de l'église :

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise GALOGER de Montgermont pour un montant de 2 752,80 € pour sécurisation et sondage afin de déterminer l'ampleur des travaux.

### Vente terrain à Madame ZOIA PELICOT :

Le Conseil accepte à l'unanimité la vente de la bande de voie communale n° 107 au lieu-dit Entrelandes, ainsi que la bande qui longe la parcelle Z 2221, au prix de 4 € le m<sup>2</sup>. Les frais sont à la charge de l'acheteur.

### Adhésion au groupement de commande du Syndicat

#### Départemental d'Énergie 35 :

Le Conseil accepte à l'unanimité les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité et autorise l'adhésion de la Commune à ce groupement.

### Convention générale d'utilisation des missions

#### facultatives du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

Le Conseil accepte à l'unanimité de passer cette convention jusqu'en 2020.

### Assurance des risques statutaires du personnel :

Le Conseil mandate à l'unanimité le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre, pour son compte, la mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel de mairie.

### Primes de fin d'année :

Le Conseil décide à la majorité de revaloriser la prime annuelle des agents communaux : à 600 € brut pour les temps plein et 80%. Elle sera proratisée pour les agents à temps partiel.

### Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures :

Le Conseil accepte de mettre en place une IEMP qui sera attribuée de manière exceptionnelle aux agents communaux, par arrêté du Maire.

### Etagères pour la salle polyvalente :

Le Conseil décide à l'unanimité de retenir la société HENRI JULIEN de Béthune pour l'achat de deux armoires de stockage pour un montant de 721,80 € TTC.

### Remorque ALEIN :

Le Conseil accepte à l'unanimité de vendre d'occasion la remorque ALEIN, appartenant à la mairie, à l'EARL Les écuries du Niro, de la Baule, au prix de 1 800 €.

### Panneaux de signalisation routière :

Le Conseil décide à l'unanimité de passer une commande groupée de panneaux de signalisation auprès de la Sté LACROIX SIGNALISATION de Vannes pour un montant de 4 352,80 € TTC.

## • Conseil du 26 février 2015

### Subvention sorties scolaires :

Le Conseil décide d'accorder à l'école privée de Sainte Anne sur Vilaine, ainsi qu'aux écoles publiques de Langon et de Saint Ganton, une subvention de 10 € par enfant pour les sorties scolaires.

### La Hordrais : Convention de participation aux frais de fonctionnement des toilettes :

Le Conseil accepte la mise en place d'une convention de participation aux frais de fonctionnement des toilettes publiques situées à La Hordrais, entre la commune et Madame BROSSAIS Hélène (nouvelle propriétaire de la crêperie).

### Réserve parlementaire :

Le Conseil décide de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'achat du bâtiment appartenant à Monsieur Serge GUIHEUX, et destiné à recevoir les services techniques de la mairie.

## • Conseil du 19 mars 2015

### Les trois taxes :

Le Conseil décide à la majorité d'augmenter les taux des taxes de 2% :

- Taxe d'habitation passe de 15,40% à 15,71 %
- Taxe foncière propriété bâtie de 16,81 à 17,15 %
- Taxe foncière propriété non bâtie de 44,38 à 45,27 %

Le montant global des 2% supplémentaires recouverts sur les trois taxes est de 4 697 € à base constante.

## Comptes et budgets :

Les élus du Conseil ont adopté le budget primitif de la Commune pour 2015 en présence du trésorier, M. Armand, après avoir validé les comptes administratifs de l'exercice 2014.

Le vote du budget est un acte de **prévision** et d'**autorisation**, c'est-à-dire que le conseil évalue les dépenses à intervenir pour l'année, et autorise les dépenses à hauteur maximale des montants votés.

Pour 2015, le montant des dépenses de **fonctionnement** du budget principal s'élève à **807 461 €** (+ 13 937 € par rapport à 2014). Il s'agit des dépenses liées aux frais généraux de la Commune (énergie, eau, communication, maintenance...), achat de fournitures, entretien des bâtiments et véhicules, frais de personnel, indemnités des élus, contributions à divers organismes, subventions aux associations...

Les recettes de fonctionnement sont notamment le produits des trois taxes (313 667 €) et les dotations de l'Etat (319 894 €).

Les dépenses prévues en **investissement** pour 2015 s'élèvent à **766 656 €** (+ 355 800 € par rapport à 2014) ; cette hausse s'explique par le faible montant des dépenses réalisées l'année précédente.

Les grandes opérations d'investissement porteront sur la rénovation de la salle polyvalente (212 000 €), l'acquisition d'un nouvel atelier pour les services techniques (167 500€), l'aménagement des abords de la salle de sports (74 000€), les études en vue de la rénovation de la mairie (31 000€) ou encore l'installation d'un skate parc et d'un parcours sportif (20 000€), ainsi que divers travaux de voirie et de bâtiment.

Ces dépenses seront financées à hauteur de 131 000€ par l'excédent de l'année précédente, de 161 000€ par l'autofinancement et de 90 000€ par un virement de la section de fonctionnement, à quoi il faut ajouter 90 000 € de subventions et dotations d'équipement. 295 000 € d'emprunt d'équilibre sont inscrits au budget, mais il n'y sera recouru que si les dépenses effectivement engagées en 2015 le nécessitent.

## Horaires des services techniques :

Suite à l'avis favorable du Comité technique départemental, le Conseil accepte la modification des horaires des services techniques de la commune par leur annualisation :

Horaires d'été (avril, mai, juin) : 7h30-12h et 13h30-17h

Horaires du reste de l'année : 8h30-12h et 13h30-17h

## Choix d'un architecte pour la salle polyvalente et la mairie :

Suite aux consultations menées pour retenir un architecte pour les travaux de la salle polyvalente et de la mairie, le Conseil décide de retenir la société KLG de Grand Fougeray.au prix de :

Salle polyvalente : 25 372,80 € TTC pour le contrat d'objectif et l'étude de projet ; et 26 582,40 € TTC pour la toiture et la deuxième tranche de travaux.

Mairie : 7 495,20 € TTC pour le contrat d'objectifs et 39 588 € TTC pour les travaux.

## • **Conseil du 25 avril 2015**

### Fonds de concours :

Le Conseil accepte le versement du fonds de concours par la Communauté de communes à hauteur de 9 908,40 € sur les travaux en régie, avec transmission des pièces justifiant le commencement de l'opération.

### Logiciels SEGILOG :

Le Conseil décide de renouveler le contrat pour 3 ans avec la Sté SEGILOG, pour les montants suivants :

- Droit d'utilisation : 2 178 € HT
- Maintenance, formation : 242 € HT
- Utilisation du logiciel de cadastre : 90 € HT par poste.

### Centre hospitalier de Redon :

Le Conseil réaffirme l'importance du Centre hospitalier de Redon pour un accès aux soins de haut niveau pour toute la population et demande à l'Agence Régionale de Santé d'apporter les moyens nécessaires au programme d'investissement établi à 30 millions d'euros.

Le Conseil désigne Mme Denise FEREOLE, première adjointe, comme membre titulaire du Comité d'appui au Centre hospitalier, et M. Jean-Michel GAUDICHON, maire, comme membre suppléant.

### Motion Gare de Fougeray-Langon :

Le Conseil autorise le maire à soutenir le groupe d'usagers du train demandant :

Un arrêt du train de 7h12 au départ de Redon à Massérac, Beslé, et Fougeray-Langon.

Un train à 17h au lieu de 16h40 au départ de Rennes.

### Effacement de réseau salle des sports :

En tenant compte des subventions accordées dans ce cadre et du montant restant à la charge de la collectivité, le Conseil décide d'autoriser le SDE à lancer une étude détaillée sur l'effacement de réseau de la salle des sports.

### Réfection de voirie buvette et peinture des vestiaires :

Le Conseil accepte d'inscrire les dépenses de travaux de finition des abords de la salle des sports en investissement sur 2015, à savoir :

Réfection de voirie à la buvette par la Sté DANIEL TP pour un montant de 1 531,80 € TTC

Peinture du vestiaire par la Sté DECO FULK pour un montant de 950,51 € TTC.

## INFOS LOCALES

### Groupe de travail : réhabilitation de la salle des fêtes et extension de la mairie :

Un groupe de travail va être formé afin d'étudier les différents chantiers de réhabilitation et/ou extension sur des bâtiments communaux. Nous recherchons 4 ou 5 personnes extérieures au Conseil afin de mener à bien ces projets.

Nous remercions toute personne intéressée de bien vouloir prendre contact à la mairie au 02 99 08 72 06.

### Gilets jaunes :

Les beaux-jours sont là et l'envie de s'aérer vous guette ! Par sécurité, nous remercions les joggers, cyclistes, cyclomotoristes et marcheurs de bien vouloir se munir d'un gilet ou brassard jaune afin d'être vu.

**Recensement** : Les jeunes (filles et garçon) sont tenus de se faire recenser en mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire. Ce document sera réclamé pour différentes démarches, notamment l'inscription au permis de conduire. Munissez-vous de votre carte d'identité ou de votre passeport ainsi que du livret de famille à jour.

**Taxi** : Pour la rentrée 2015-2016, un ramassage scolaire des enfants de moins de 5 ans peut être mis en place par la commune, **selon le nombre d'enfants**, et pour un montant de €. Nous remercions les familles susceptibles d'être intéressées de bien vouloir se présenter en mairie afin de prendre en compte leur demande.

### **Tiques : Adoptez les bons gestes**

Lors d'une promenade en campagne, chemins, champs, forêt, vous pouvez être piqué par une tique. Attention, par cette piqure vous pouvez être contaminé par la maladie de Lyme, gravement invalidante.

Pour plus d'information, des dépliants explicatifs sont à votre disposition en mairie.

### **Maisons fleuries :**

Pour la 18<sup>ème</sup> année chacun de vous peut participer au concours des maisons fleuries organisé par la Communauté de communes, où chaque participant est récompensé par une plante ou un prix.



**Inscrivez-vous** avant le 31 mai  
en mairie



ou à la Communauté de communes !

## INCIVILITÉS

### **Dégradations de l'église :**

Des dégradations ont été constatées dans l'église de Sainte-Anne le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie le 2 avril.

L'église est un lieu culturel de paix et de recueillement où ces dégradations sont inacceptables. Nous informons nos administrés que ce site va être placé sous surveillance et que tout dégât sera facturé aux personnes concernées ou aux parents responsables, dans le cas où les contrevenants seraient mineurs.

### **Dégradations de la salle des fêtes :**

Un dépôt de plainte a été effectué le 10 avril. Les mêmes règles de responsabilité que pour l'église seront appliquées.

### **Epaves de véhicules hors d'usage sur terrain privé :**

Plusieurs signalements ont été faits en mairie. Nous remercions les personnes concernées de bien vouloir les faire enlever.

### **Désherbage chimique :**

Nous vous rappelons que le désherbage chimique est réglementé : **il est interdit près des cours d'eau, dans les fossés et près des fontaines.**

### **Poubelles :**

Nous rappelons à nos administrés de rentrer les poubelles après le ramassage du jeudi afin de ne pas les laisser sur le domaine public.

### **Chiens et chats en divagation :**

La divagation de chien et de chat est interdite sur la commune. Propriétaires, vous risquez de voir votre fidèle compagnon partir chez Chenil Service (SAS SACPA) à Betton.

Il vous en coûtera alors :

**87,50 €** pour le récupérer + **67,50 €** si votre animal n'est pas pucé (identification) + **80,50 €** si votre animal est mordeur ou griffeur.

Et la facture risque de s'alourdir des frais de garde : **14,50 €**

**TTC/jour** pour votre chien à partir du 8<sup>ème</sup> jour ouvré franc et **8,50 € TTC/jour** pour votre chat.

Nous comptons sur votre vigilance !

Nous rappelons aux associations que le P'tit rapporteur Saintanais est à leur disposition pour toute communication ou information. Merci de nous adresser vos demandes de publication à [regineleveil@sainte-anne-survilaine.com](mailto:regineleveil@sainte-anne-survilaine.com) ou [florencejoliveau@sainte-anne-survilaine.com](mailto:florencejoliveau@sainte-anne-survilaine.com)

**Retrouvez toutes les informations relatives à la commune et aux démarches administratives sur notre site internet :**

<http://www.sainte-anne-sur-vilaine.com/>

## Informations des AFN

Le Président des AFN, Alain DENIAUD, nous fait part de l'annulation du concours de pétanque du 7 septembre 2015.

Il nous informe également qu'une cérémonie aura lieu le 4 décembre 2015 à Sainte Anne en souvenir de la fin des conflits en Algérie.

## Changement dans les modalités d'attribution de la carte du combattant

Les critères d'attribution de la carte du combattant au titre des opérations extérieures (OPEX) ont été modifiés. A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015, un nouveau critère s'ajoutera aux conditions d'appartenance à une unité combattante ou de participation à des actions de feu et de combat. Il permettra de délivrer la carte du combattant aux militaires justifiant de 120 jours de services en OPEX, sur un des territoires pris en

compte au titre de la réglementation actuelle (par exemple : guerre du Golfe, opérations en ex-Yougoslavie, Tchad...).

Pour plus de renseignements et avoir la liste des territoires concernés, prendre contact auprès de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

8 Contour Saint-Aubin

35103 Rennes Cedex

Tel : 02 99 38 70 84 <http://www.onac-vg.fr>

***Nous tenons à remercier vivement Anthony SIMON qui a fait le montage photo paru en dos de couverture du bulletin de début d'année 2015 car il n'avait pas été mentionné dans les membres de la rédaction.***

## ETAT CIVIL

### Naissances :

- **Artus DANY** né le 5 février 2015 à Rennes, domicilié à La Buardais
- **Nava TROCHON** née le 14 février 2015 à St Grégoire, domiciliée à La Réhondais
- **Maya BENAUD** née le 27 mars 2015 à ,St Grégoire, domiciliée à Lézélais
- **Elouan LEGRAND** né le 13 avril 2015 à Rennes, domicilié à La Cossais

**Hanaé NOURY** née le 14 avril à Rennes, domiciliée Domaine du Chêne vert

### Décès :

- **M. Charles SALMON** décédé le 4 avril 2015, domicilié à Gras-Painel
- **Mme Yvonne LELIEVRE-HUET** décédée le 5 avril 2015, domiciliée à 28 Entrelandes

## PROCHAINEMENT À SAINTE ANNE

<b>Dimanche 7 Juin</b> Kermesse École St Gabriel	<b>Dimanche 19 Juillet</b> Journée tous jeux Club détente et loisirs	<b>Dimanche 6 Septembre</b> Vide-grenier + Repas : Moules-Frites - Comité des fêtes
<b>Samedi 20 juin</b> 50ème anniversaire de l'ASSA - ASSA	<b>Dimanche 26 Juillet</b> Fête Ste Anne Les amis de la chapelle d'Auvers	<b>Dimanche 20 Septembre</b> Repas malgache Les Amis de Madagascar
<b>Dimanche 28 juin</b> Concours de pêche Soldats de France	<b>Samedi 5 Septembre</b> Concours de pétanque Pétanque cantonale	<b>Jedi 15 Octobre</b> Repas de boudins Club détente et loisirs
<b>Lundi 13 Juillet</b> Fête nationale - Comités des fêtes de Ste Anne et Langon Feu d'artifice et bal populaire	<b>Dimanche 6 Septembre</b> Commémoration Stèle Le Tertre Pluhon Commune	<b>Vendredi 23 Octobre</b> Concours de belote Club détente et loisirs

Éditeur : Mairie de Sainte Anne sur Vilaine

1, Place de l'église 35390 Sainte Anne sur Vilaine

Tél : 02 99 08 72 06 Fax : 02 99 08 64 92

Adresses mails : [regineleveil@sainte-anne-survilaine.com](mailto:regineleveil@sainte-anne-survilaine.com) et [florencejoliveau@sainte-anne-survilaine.com](mailto:florencejoliveau@sainte-anne-survilaine.com)

Site web : <http://www.sainte-anne-survilaine.com/>

Directeur de la publication : Jean-Michel GAUDICHON maire de Sainte Anne sur Vilaine

Rédaction : Commission communication